



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 51550

## Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'aide que constitue le chien guide pour les déficients visuels. Cette aide animalière, pourtant très efficace et fort utile aux personnels frappés de cécité, ne bénéficie paradoxalement pas de prise en charge publique. Seules des actions de solidarité sont engagées à grands frais par des associations et des familles d'accueil candidates à l'éducation du chiot, qui parviennent à mettre à disposition des personnes aveugles une centaine de chiens guides par an, alors que la demande est évidemment beaucoup plus élevée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des dispositions pourraient être prises afin de dégager des moyens permettant d'augmenter de manière significative le nombre de chiots à dresser pour en faire des chiens guides d'aveugles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51550

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 2000, page 5589